

**info****SARTEC**

SOCIÉTÉ DES AUTEURS DE RADIO, TÉLÉVISION ET CINÉMA

**SOMMAIRE**

Vie associative .....	2
Rapport de la présidente ( <i>suite de la une</i> ) ....	3
Les collections de la Cinémathèque .....	5
Rapport du directeur général .....	6
Rapport de la trésorière .....	8
La SARTEC et l'IAWG .....	9
Sortir de l'ombre ? Moi ? .....	10
Les scénaristes en atelier .....	12
L'image qui vaut mille maux .....	13
Post-Input 2001 .....	16
Encarts publicitaires .....	17
Rencontres au RIDM .....	18
Bourses et subventions .....	19
L'Agent, la vie des auteurs .....	20
DAMIC .....	22
Avec qui signer un contrat SARTEC .....	24

# Rapport de la présidente

*Nous publions ici le rapport lu par la présidente de la SARTEC lors de l'Assemblée générale annuelle du 17 novembre dernier.*

COMME IL S'AGIT DE MON PREMIER RAPPORT de présidente, je voudrais pour commencer vous parler de ce qu'est pour moi la SARTEC.

Nous sommes d'abord un syndicat. Négocier de bonnes ententes collectives, les bonifier, les adapter aux changements qui s'opèrent dans le paysage audiovisuel, est à la base de notre action. Une partie importante de l'argent que la SARTEC prélève sur nos honoraires est directement affectée à la négociation de ces ententes, à leur gestion et à leur surveillance. Ceux qui ont travaillé avant l'existence de ces ententes collectives, en particulier avec le secteur privé, se souviendront que pour le moindre contrat, il fallait consulter un avocat, ou encore, pour les scénaristes moins expérimentés, qu'il fallait accepter d'être payés quelques centaines de dollars pour une demi-heure de télévision, et ce, en cédant tous ses droits. Personne aujourd'hui ne nie

les avantages et l'importance de ces ententes qui ont en quelque sorte civilisé le milieu tout en nous simplifiant grandement la vie. Je prends ici la peine de le rappeler parce que, dans ce domaine comme dans bien d'autres, nous ressentons beaucoup plus fortement les méfaits de l'absence que nous ne réalisons les bienfaits de la présence.

Si la SARTEC est un syndicat, nous sommes également, et pour moi c'est tout aussi important, une association d'auteurs ; une association de travailleurs autonomes. Nous ne pouvons limiter nos actions à un syndicalisme unidimensionnel. Nous œuvrons dans un domaine entièrement subventionné par les gouvernements où se joue une constante lutte de pouvoir entre les différents intervenants. Nos revendications doivent faire en sorte qu'il y ait des auteurs forts dans un milieu audiovisuel fort.

*suite à la page 3*

## Avis aux membres

*Nos bureaux seront fermés  
du 21 décembre 2001  
au 7 janvier 2002.  
Joyeuses Fêtes ! à tous.*

## Tenez-nous au courant !

Comme vous le savez, nous effectuons une mise à jour régulière de notre bottin électronique. En tout temps, vous pouvez modifier votre inscription ou simplement nous faire parvenir votre nouvelle adresse de courrier électronique et/ou de site Internet.

Pour modifier votre inscription, il s'agit de nous envoyer un courrier électronique à l'adresse suivante :

**information@sartec.qc.ca**

en indiquant :

- votre nom, vos coordonnées et votre numéro de membre ;
- votre adresse de courriel ;
- le titre de l'œuvre produite ;
- la catégorie (série dramatique, émission jeunesse, etc.) ;
- la durée ;
- la fonction ;
- le nombre d'épisodes ;
- l'année.

Pour consulter le bottin et vérifier votre inscription aller à l'adresse suivante :

**www.sartec.qc.ca**

## petites annonces

Nous vous rappelons que les membres qui veulent proposer à leurs collègues certains biens ou services reliés à l'exercice de leur métier peuvent annoncer dans l'*Info-SARTEC*. C'est gratuit.

## Nouveaux membres

Depuis notre dernier numéro (septembre 2001), nous comptons les nouveaux membres suivants :

Louis Bélanger, Louis Bouchard, Joséane Brunelle, Benoît Brunet, Grégory Charles, Louis Fraser, Germain Céline, Isabelle Hubert, Brigitte Huppen, Maka Kotto, Marcel Labelle, Marielle Léveillé, Paula Mc Keown, Francine Pelletier, Yves St-Arnaud, Tristan Tondino, Caroline Toupin, Yvon Trudel et Christiane Vien.

## Avis de recherche

Nous avons des chèques de Radio-Canada pour les personnes suivantes :

René Arthur, Marcelle Barthe, Odette Boivin, Marc-André de Bellefeuille, Émile Coderre, Éliane O. Gerstein, Ernest Grant, Marie-Pascale Huglo, M.-C. Lavallée, Jean Léonard, Andrée Melançon, Guy Parent.

Télé-Québec pour sa part nous a versé des montants pour Serge Lamirande.

Enfin, la Commission du droit d'auteur nous a demandé d'agir comme fiduciaire des droits qu'elle a fixés pour l'utilisation d'extraits d'œuvres de Émilien Labelle et Raymond Guérin produites par la SRC.

Si vous connaissez l'une ou l'autre de ces personnes, communiquez avec

Diane Archambault au

(514) 526-9196.

## commentaires

Nous vous invitons à communiquer avec Manon Gagnon au (514) 526-9196 ou @ [mgagnon@sartec.qc.ca](mailto:mgagnon@sartec.qc.ca) pour lui faire part de vos commentaires ou suggestions sur ce bulletin.



est publié par la  
SARTEC dont les bureaux sont  
situés au 1229, rue Panet  
Montréal (Québec) H2L 2Y6  
Téléphone : (514) 526-9196  
Télécopieur : (514) 526-4124  
[information@sartec.qc.ca](mailto:information@sartec.qc.ca)  
[www.sartec.qc.ca](http://www.sartec.qc.ca)

La SARTEC défend les intérêts de ses membres dans le secteur audiovisuel (cinéma, télévision, radio) et est signataire d'ententes collectives avec Radio-Canada, Télé-Québec, TVA, Carrefour, l'ONF et l'APFTQ.

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

Présidente :

Annie Piérard

Vice-président :

Mario Bolduc

Trésorière :

Sylvie Lussier

Secrétaire :

Joanne Arseneau

Administrateurs et administratrices :

Suzanne Aubry

Marie Cadieux

Marc Grégoire

Isabelle Raynauld

Marc Roberge

## SECRÉTARIAT

Directeur général :

Yves Légaré

Directrice adjointe :

Valérie Dandurand

Conseillère en relations de travail :

Suzanne Lacoursière

Secrétaire-réceptionniste :

Nicole Claveau

Administratrice :

Diane Archambault

Adjointe administrative :

Micheline Giroux

Commis à l'entrée de données :

Mireille Lagacé

Responsable des communications :

Manon Gagnon

## APPELS À FRAIS VIRÉS

Les membres hors Montréal ne doivent pas hésiter à faire virer leurs frais d'interurbain pour communiquer avec la SARTEC.

Conception graphique et montage :

Jean Yves Collette

Impression :

L'Ancre de couleur inc.

# RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

(suite de la page 1)

RAPPORT

## Un joueur incontournable

Dans les dernières années, la SARTEC s'est impliquée dans un nombre de plus en plus important de dossiers. Sous forme de mémoires, de lettres, d'interventions verbales, ou de participation à des comités divers, nos prises de position, solides et cohérentes, nous ont permis d'augmenter progressivement notre présence dans le milieu. Même dans des moments plus difficiles, comme la crise Cinar, la SARTEC, entre autres grâce à la solidité de Suzanne Aubry lors des conférences de presse, a su garder une image d'association responsable en demandant une enquête publique.

Les dividendes de toutes ses interventions nous apparaissent aujourd'hui de plus en plus tangibles. Dans le milieu, la SARTEC est maintenant identifiée comme étant un joueur incontournable dans l'élaboration des politiques. Ceux qui ont besoin de l'appui du milieu s'assurent de l'appui de la SARTEC. En général, nous sommes respectés et vus comme une force capable d'intervenir et de se prononcer.

## Des partenariats indispensables

Bien sûr, si nous occupons plus de place, cela ne signifie pas que nous ayons moins de problèmes. Et à ce sujet Yves Légaré, dans son rapport, vous a brossé un tableau des principaux dossiers qui nous ont occupés cette année. Évidemment, je ne referai pas une liste exhaustive de ces dossiers. Il est intéressant cependant de noter que nos liens ou nos partenariats avec les autres associations du milieu sont en constante croissance. Que ce soit par exemple dans le cas de l'examen du sys-



tème de radiodiffusion par un comité parlementaire, dans le cas de changements proposés par le gouvernement dans la fiscalité des travailleurs autonomes, dans le dossier des bandeaux publicitaires, de l'Internet, dans notre dénonciation du processus de la révision du droit d'auteur, et j'en passe, nos échanges d'informations avec nos partenaires sont devenus extrêmement utiles, voire indispensables. Dans certains cas, il s'agit même de mémoires conjoints. Ces mémoires signés par plusieurs associations ont un impact plus grand en plus de coûter beaucoup moins cher à chacun des signataires.

Parmi nos partenaires du milieu se trouve la SACD. Plusieurs membres de la SARTEC (qui sont aussi membres de la SACD) avaient exprimé le désir d'une meilleure collaboration entre les deux associations. Je crois pouvoir affirmer que nos relations sont meilleures qu'elles étaient. Durant l'année, nous avons par-

tagé des informations et nos inquiétudes sur certains points. Si j'ai bon espoir que nos relations continuent à s'améliorer, je crois qu'il y a également une limite à l'efficacité que peuvent avoir les interventions de l'organisme SARTEC auprès de l'organisme SACD. Une curieuse dynamique s'est installée, au fil des ans. Sou-

vent, les demandes ou récriminations des auteurs envers la SACD, passent essentiellement par la SARTEC. Le résultat de cette dynamique n'est pas des plus heureux.

Il serait souhaitable, voire nécessaire que les auteurs participent plus activement à la vie démocratique de leur SACD. Ça peut sembler hors d'ordre, de lancer un tel appel en pleine assemblée générale de la SARTEC ; si je choisis cette tribune, c'est que j'aimerais que les auteurs présents aux assemblées de la SACD ne soient pas seulement les membres des conseils d'administration actuel ou passés de la SARTEC. Tout se passe comme si trop d'auteurs considéraient leur chèque de la SACD comme des cadeaux venus du ciel plutôt que comme des montants qui leur sont dus. À la SARTEC, lorsque nous négocions des conventions, ces montants font partie de l'équation. Les sommes disponibles en amont, dans vos contrats d'écriture, sont influencées par

*suite à la page 4*

# RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

les provisions qui doivent être faites pour ce que vous recevrez en aval, en droit d'auteur. Lorsque vous signez, par exemple, un contrat avec un producteur de l'APFTQ, votre cachet d'écriture n'inclut pas vos droits de diffusion. Le producteur paie pour produire l'œuvre, mais le diffuseur doit payer pour la diffuser. Les redevances font partie de notre rémunération.

Dans ce dossier, je fais donc deux vœux pour l'avenir ; d'abord que la SARTEC et la SADC continuent d'améliorer leur collaboration dans les dossiers qui ont des incidences des deux côtés, et aussi que les auteurs, individuellement, s'impliquent davantage dans la SADC.

## **Un dossier chaud : les bandeaux publicitaires**

Une autre demande des auteurs avait à trait à l'éradication de la pratique des bandeaux ou des logos publicitaires qui apparaissent en surimpression durant les dramatiques. Nous avons discuté de ce problème lors du congrès de l'IAWG, à New York en octobre. L'IAWG regroupe les associations de scénaristes de plusieurs pays, surtout anglophones, comme les États-Unis, la Grande-Bretagne, l'Irlande, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, etc. Les représentants de ces associations nous ont tous affirmés que cette pratique, qu'ils trouvaient aberrante, n'existait pas, pour les dramatiques, dans leurs propres pays. Une nouvelle preuve que l'ingéniosité des Québécois n'a pas de limites...

L'hiver passé, après consultation avec l'UDA, qui s'indignait elle aussi de ce mode publicitaire, nous avons choisi de nous adresser directement aux annonceurs. Des lettres ont été envoyées aux Industries Lassonde et à Goodwrench. Jusqu'à maintenant ces annonceurs n'ont pas récidivé. Nous avons également écrit

à l'association des annonceurs et fait mention de cette pratique aux audiences du CRTC pour le renouvellement de la licence de TVA (et son acquisition par Québecor). Dans sa réponse, le CRTC a affirmé vouloir se pencher sur cette problématique. Cet automne, la pratique semble de nouveau revenir, toujours à TVA, avec la gomme Clorets. Nous avons écrit et téléphoné à Pfizer Canada et nous attendons toujours leur réaction. Nous avons été mis au fait, tout dernièrement, que la pratique des logos publicitaires semblait maintenant s'étendre à au moins une chaîne spécialisée : Canal D. Tout en poursuivant notre stratégie de sensibilisation auprès des annonceurs, nous entendons, cette année élargir nos moyens d'action et ce, si possible, en concertation avec d'autres associations. Cette problématique touche autant les producteurs, les réalisateurs et les comédiens, et il est clair qu'une action concertée aurait plus d'impact.

## **La ronde des négos**

Comme vous avez pu le constater dans le rapport de Yves, beaucoup d'ententes collectives étaient cette année à renouveler. Si on se limite au fait qu'avec un renouvellement d'entente viennent habituellement des augmentations, les producteurs auraient, en théorie, tout intérêt à laisser traîner les choses. Dans les faits, ce qui les pousse à renégocier c'est qu'eux aussi, veulent des aménagements à la convention. La négociation devient du donnant-donnant. Il nous faut donc, dans tous les cas, bien prioriser nos objectifs.

Un phénomène observé dans les dernières négociations est qu'il y a une tendance, de la part des parties patronales, à

vouloir régler des cas d'exceptions, par des modifications au contrat de travail s'appliquant à tous. Pour la SARTEC, l'année prochaine, moins de conventions seront à échéance. Par contre, nous sommes en ce moment en pourparlers avec l'association des producteurs francophones du Canada et TVOntario. Nous tenons à ce que le plus rapidement possible nos collègues qui travaillent en français hors Québec bénéficient automatiquement de la même protection que les scénaristes québécois.

## **Visibilité**

Comme nous le verrons dans le rapport de la trésorière, les ressources financières de la SARTEC ne sont pas illimitées et nous obligent à établir nos priorités. La visibilité de la SARTEC reste pour moi un dossier important. En fait, cet effort de visibilité de la SARTEC devrait aller de pair avec un effort de visibilité des scénaristes. L'engagement de Manon Gagnon aux communications nous a permis d'accroître et de mieux coordonner cette visibilité. Entre autres, lorsqu'il y a un événement dans le milieu, festival, colloques, etc., nous essayons le plus possible de mandater un scénariste pour nous en faire un compte-rendu pour l'Info-SARTEC. Dans ce cadre, la scénariste Carmel Dumas a grandement contribué cette année aux Info-SARTEC. Je saisis l'occasion pour faire naître d'autres vocations ; si certains d'entre vous prévoient se rendre à un événement et aimeraient nous faire partager leurs impressions, il leur suffit d'appeler Manon Gagnon pour en discuter avec elle.

Il m'a fait plaisir, cette année, de réaliser que de petites actions, planter au fil des ans, portent fruits et attirent

## *Les collections de la Cinémathèque québécoise*

aujourd'hui l'attention sur notre métier. Je pense, entre autres, au Festival du nouveau cinéma qui vient d'avoir lieu. À première vue, il aurait semblé étonnant qu'un festival consacré au nouveau cinéma, s'intéresse de près à la scénarisation. Pourtant, notre présence dans d'autres événements, conjuguée aux bonnes relations que nous entretenons avec la SO-DEC dans notre programme de formation aux jeunes Créateurs, ont eu pour résultat que cette année, il a été largement question de scénarisation et également de la SARTEC dans ce festival.

### **Les bases de notre association**

Renouveler des ententes qui tiennent compte des transformations de notre paysage audiovisuel, créer des partenariats efficaces tout en conservant notre entière autonomie, augmenter notre visibilité par des actions constructives, être un syndicat présent, pluridimensionnel, ancré au cœur de notre secteur, nous avons du pain sur la planche. Et ce pain, je le sépare avec mes collègues membres du Conseil d'administration, c'est-à-dire, par ordre alphabétique : Joanne Arseneau, Suzanne Aubry, Mario Bolduc, Marie Cadieux, Marc Grégoire, Sylvie Lussier, Marc Roberge, et Isabelle Raynauld. Je m'en voudrais de ne pas souligner la grande disponibilité de tous ainsi que l'esprit d'équipe et de concertation qui règne lors de nos réunions.

Pour terminer ce rapport, je tiens à remercier chaleureusement en mon nom personnel et au nom des membres du conseil d'administration, tous les employés de la SARTEC qui ont travaillé pour nous cette année. Si nous réussissons à occuper de plus en plus de place en tant qu'organisme, c'est bien grâce à eux, grâce à leur efficacité, à leur intelligence et à leur patience. Je voudrais remercier particulièrement Yves, Valérie et Suzanne, et tout aussi particulièrement Diane, Manon, Micheline, Nicole et Philippe qui nous a quitté, il y a quelques semaines.

## **Faites vos dons !**

La Cinémathèque québécoise se consacre à la préservation du patrimoine cinématographique et télévisuel québécois et au travail de ses créateurs. Les scénaristes et les auteurs comptent parmi ceux que la Cinémathèque vise en priorité. C'est pourquoi on retrouve dans nos collections non seulement des scénarios comme tel (de la première version à la version finale) mais aussi des synopsis, des scénarimages, des transcriptions de dialogues et de commentaires, des scénarios de films non tournés, des versions annotées par les différents intervenants d'un film, etc.

Il s'agit de documents souvent demandés. Par qui, direz-vous ? Essentiellement par ceux qui étudient le scénario, son développement, son organisation, sa rédaction, le passage du scénario au film, le processus d'adaptation d'une œuvre littéraire au cinéma. Bref par ceux qui s'intéressent au travail des auteurs autrement qu'à travers l'œuvre sur écran. Saviez-vous qu'il existe au Québec plusieurs universités qui abordent d'une manière ou une autre la question du scénario ? Qu'un groupe de recherche en a même fait son objet d'étude ? Que des revues d'ici lui ont consacré des numéros spéciaux ? Il y a vraiment beaucoup d'intérêt pour ce sujet.

La Cinémathèque est fière de pouvoir répondre à toutes ces demandes. Nous ne collectionnons que les scénarios québécois et canadiens, ainsi que ceux des films étrangers tournés ici. Quand vous terminez un tournage, pourquoi ne pas penser à nous remettre votre copie du scénario ou des différentes versions de celui-ci ? Sur notre base de données, le lecteur pourra savoir ce que nous possédons et qui est accessible. Mais nous faisons plus que ça. Pour favoriser la consultation des versions finales des scénarios, nous avons entrepris de les numériser afin qu'on puisse les lire sur écran. Ainsi, peu manipulé, le document est préservé mais facilement accessible. En collaboration avec la SARTEC, nous avons établi un protocole de fonctionnement qui garantit la préservation des droits des auteurs.

**Pensez à enrichir de vos dons les collections  
de la Cinémathèque québécoise.**

**N'hésitez pas à contacter Pierre Véronneau au 842-9768, poste 231.**

**Nous pouvons aller chercher les dons  
et nous établissons des reçus pour fins d'impôt.**

# RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL au 17 novembre 2001

*Dans le cadre de son rapport à l'assemblée générale, Yves Légaré, le directeur général, a fait un survol des activités de l'année. Voici un résumé.*

## Gestion des ententes et négociations

Du 1<sup>er</sup> novembre 2000 au 31 octobre 2001, nous avons reçu 2 469 contrats, 62 avis de reprises, 172 paiements de redevances et 103 paiements pour des extraits.

La valeur totale des contrats SARTEC a atteint près de 13,6 millions de dollars. À peu près le même résultat que l'an dernier. La répartition entre les diverses ententes est également quasi identique :

- APFTQ-télévision : près de 8,8 millions où 64 % du volume (comme l'an dernier) ;
- SRC : 2,3 millions ou 17 % (comparativement à 18 % l'an dernier) ;
- TM : 1,04 millions ou près de 8 % (en légère hausse) ;
- APFTQ-cinéma : 929 354 \$ ou près de 7 % (trois fois plus que les 315 000 \$ de l'an dernier) ;
- ONF : 229 412 \$ ou un peu plus de 2 % (en baisse par rapport aux 315 000 \$ de l'an dernier) ;
- Les autres ententes collectives ne représentent que 2 % du total.

Tous ces contrats sont enregistrés et vérifiés. Plusieurs n'étant pas conformes, il s'ensuit donc une importante correspondance entre la SARTEC et les producteurs. Quand une lettre ou un téléphone ne suffit pas, c'est le dépôt de griefs. Et à ce chapitre, tous les producteurs ne sont pas égaux.

Les membres télévision de l'APFTQ écrasent largement la concurrence avec 104 nouveaux griefs déposés depuis l'an dernier. De ces griefs 58 ont été réglés, sans compter 117 griefs accumulés aussi réglés cette année. Il nous en reste toujours 138 griefs en suspens.

Les producteurs cinéma de l'APFTQ sont loin derrière leurs confrères de la télé avec six griefs déposés à leur contre cette année. Deux de ces griefs ont été réglés et six griefs sont en suspens en incluant ceux de l'an dernier.

Pour sa part, la SRC est au troisième rang avec trois nouveaux griefs, mais les griefs de l'an dernier traînent. Quant aux autres ententes collectives, aucun grief n'a été déposé sous leur empire.

Au delà de la gestion des ententes, nous avons également réussi cette année à renégocier certaines d'entre elles parmi les sept qui étaient échues.

En mars dernier, l'entente APFTQ-télévision, échue depuis 1995, était, enfin, renouvelée. Puis ce fut au tour de l'Office national du film de signer une nouvelle entente de trois ans. Enfin, ce mois-ci, nous en venions à un accord de principe avec TVA, lequel sera soumis à l'assemblée.

Quant à la SRC, notre deuxième entente en importance, elle est en renégociation depuis plus d'un an. Les discussions qui portent, entre autres, sur les tarifs, les droits de reprise, la diffusion sur Internet, la résiliation de contrat et la vente des émissions devraient, nous l'espérons aboutir sous peu.

Enfin, si des contacts ont été pris avec Télé-Québec et Carrefour, les négociations réelles ne commenceront qu'au début de l'an 2002.

L'entente avec TV5 dont la ratification a pris un an sera échue à la fin du mois de décembre. Les changements survenus chez ce diffuseur nous amène toutefois à nous interroger sur la fréquence de diffusion des œuvres québécoises en

Asie, aux États-Unis ou en Amérique latine à partir du moment où le contrôle est passé entre les mains des Européens.

Nous avons également maintenu nos efforts pour étendre nos conventions hors Québec. Du côté de TFO, les discussions semblent favorables à un règlement. Quant à l'Alliance des producteurs francophones du Canada, les contacts sont bons, mais il s'agit d'une jeune association sans infrastructure réelle, ce qui peut entraîner des délais.

Nous attendons toujours certaines décisions pour étendre notre juridiction. Ainsi, du côté du multimédia, la Commission de reconnaissance des associations d'artistes a terminé ses audiences le 2 mai 2000 et n'a toujours pas rendu sa décision après 18 mois, ce qui n'aide pas à couvrir ce secteur. Quant à la demande de reconnaissance de l'APFTQ qui nous aurait permis d'étendre nos ententes collectives à tout producteur, membre ou non de cette association, elle est toujours reportée *sine die*.

Nouvelles ententes, nouveaux producteurs, mais aussi nouvelles questions. Dans nos négociations, tout comme dans le cadre de la révision de la *Loi sur le droit d'auteur*, nous avons dû nous pencher sur l'Internet. Nous craignons de nous compromettre en donnant des droits trop étendus aux producteurs, tout comme nous avons peur que les utilisateurs d'Internet (institutions comme individus) habitués à l'information gratuite, ne réclament de nouvelles exceptions à la loi. Tant que le modèle économique d'exploitation des œuvres par ce réseau ne sera pas trouvé, la question sera complexe.

**Activités de représentation**

Le resserrement de la gestion publique et la transparence ont été moins à l'avant-scène cette année. Si les gouvernements ont mis en œuvre certaines mesures pour permettre une meilleure gestion des fonds publics, du côté de la transparence, beaucoup de chemin reste à parcourir.

Toutefois, les institutions publiques se montrent plus ouvertes aux demandes des associations. Ainsi, Téléfilm rend désormais publics les montants investis en développement et exige des producteurs des contrats SARTEC lorsque la convention s'applique.

Les créateurs et artistes sont également mieux représentés sur les différentes instances consultatives. Ainsi, Joanne Arseneau, membre du Conseil de la SARTEC est membre du comité conseil de la ministre en lien avec la nouvelle politique fédérale du cinéma.

Dans le cadre de cette politique, la SARTEC a de plus collaboré activement avec Téléfilm à la mise en place du programme d'aide à la scénarisation qui consacre annuellement 2,3 millions au développement de projets de long métrage de fiction pour un scène à scène ou une première version dialoguée.

Un autre dossier, l'animation, a également refait surface ; sans doute parce que la situation s'est encore empirée. Depuis deux ans, un seul contrat SARTEC a été signé en animation. Toute l'animation se fait désormais en langue anglaise. Nous avons constitué un comité pour prendre charge de ce dossier et éveiller les pouvoirs publics à cette question.

Divers autres dossiers nous ont également occupés. En février dernier, nous avons fait part de nos inquiétudes quant à la notion d'entrepreneur dépendant que le gouvernement voulait introduire dans le *Code du travail* et son impact possible sur le statut de travailleur autonome des artistes.

L'avenir de notre système de radiodiffusion nous a également préoccupé suite à la décision du Comité du Patrimoine de faire l'examen du système

canadien de radiodiffusion en s'interrogeant sur la pertinence de réglementer les contenus dans un monde Internet sans frontières.

La SARTEC, l'UDA, l'ARRQ, la SPACQ, l'APFTQ, l'ADISQ et les distributeurs ont donc pris position en faveur du maintien des acquis de notre système de radiodiffusion et incité le gouvernement à ne pas succomber à l'émerveillement technologique en demandant à ce que les



activités de radiodiffusion sur Internet soient sujettes à réglementation.

Autre consultation, celle des ministères de l'Industrie et du Patrimoine, sur le processus de révision de la *Loi sur le droit d'auteur*. Le gouvernement semblait considérer Internet comme étant difficile à réglementer et percevoir le droit d'auteur comme un frein au développement du commerce électronique, nous avons d'abord fait un court mémoire, puis signé une déclaration commune avec d'autres associations (membres du DAMIC) dénonçant la façon dont le processus était mené.

Au sein du même DAMIC, nous avons aussi œuvré cette année à sensibiliser aux questions de droit d'auteur les ministres chargés du dossier de l'autoroute de l'information au provincial, et avons eu plusieurs rencontres avec divers niveaux de fonctionnaires pour que les créateurs aient leur juste part du développement de ce secteur. Face aux demandes pour favoriser la libération rapide des droits pour les utilisateurs via la création d'un guichet unique, le DAMIC a également entrepris une étude révélant que si plusieurs sociétés de gestion ont dépensé

des montants importants pour être en mesure de répondre à ces demandes de libération en ligne ; le volume des demandes reste fort limité. L'absence de modèle économique pose problème.

Cette année, la Coalition pour la diversité culturelle, dont nous sommes membres, a organisé en septembre un colloque regroupant des associations professionnelles d'une dizaine de pays qui ont endossé une déclaration conjointe réaffirmant que la culture ne doit pas être négociée dans le cadre des négociations de l'OMC. Il s'agit d'une première prometteuse compte tenu de l'intérêt suscité. D'autres rencontres internationales sont prévues.

**Autres activités**

Du côté des activités visant à mettre en lumière et les auteurs et la SARTEC, nous avons organisé cette année encore une soirée dans le cadre des *Rendez-vous du cinéma québécois* avec comme thème *Le scénariste face à l'œuvre littéraire*.

Dans le cadre du Festival international du film pour enfants de Montréal, nous avons de nouveau remis un Prix pour le meilleur scénario.

Grâce à l'appui de la SODEC, la présidente de la SARTEC a pu participer au Festival de la Ciotat qui réunit bon nombre de nos collègues français.

Tout récemment, nous avons collaboré à l'Hommage rendu à Janette Bertrand par la Cinémathèque québécoise.

Nous maintenons toujours notre programme de parrainage de jeunes créateurs grâce à des fonds provenant de la Société québécoise de la main d'œuvre.

Notre site SARTEC a été revampé cette année encore. L'annuaire des membres est désormais accessible en ligne. Les producteurs qui cherchent un auteur peuvent y recourir. Toutes nos ententes sont sur le WEB et les contrats sont également disponibles en ligne.

Bref, l'année qui vient de s'écouler en a été une de consolidation marquée par le travail d'équipe.

# RAPPORT DE LA TRÉSORIÈRE

*Voici les faits saillants du rapport de notre trésorière, Sylvie Lussier, qui a présenté les États financiers vérifiés et les Prévisions budgétaires pour l'année 2001-2002 lors de notre assemblée générale annuelle.*

Notre gestion s'articule autour de trois fonds : le fonds d'administration (pour les opérations courantes), le fonds de la Caisse de Sécurité (principalement pour les assurances et les REER des membres) et le fonds d'immobilisation (édifice, stationnement, terrain, équipement de la SARTEC).

## Le fonds d'administration

Nos revenus (avant la prise en compte des honoraires d'administration et de la contribution de la Caisse de Sécurité) sont quasi identiques à l'an dernier, soit 436 239 \$, alors que nos dépenses ont été de 583 137 \$ soit 5,8 % de plus que l'an dernier.

Parmi les dépenses en hausse, notons les 7 000 \$ supplémentaires consacrés à l'amélioration de l'Info-SARTEC et les 9 000 \$ de plus dépensés en frais de négociations.

Si nous ajoutons à nos revenus les honoraires habituels que le fonds d'administration perçoit du fonds de la Caisse de Sécurité et déduisons les dépenses d'amortissement, le déficit d'opérations réel s'élève alors à 60 552 \$, ce qui est moindre que le déficit autorisé l'an dernier par l'assemblée générale.

## Le fonds de la Caisse de Sécurité

Si nous additionnons les contributions des auteurs et des producteurs à la Caisse de Sécurité, les revenus de placements et les contributions spéciales des membres pour le plan familial, les revenus de la Caisse de Sécurité se sont élevés cette

année à 1 180 574 \$. Notons que les revenus de placements (79 568 \$) ont été légèrement supérieurs à l'an dernier et se rapprochent des 8 %, ce qui dans la conjoncture actuelle n'est pas mauvais.

Nous avons déposé 765 429 \$ dans les REER des membres et déboursé 295 557 \$ pour le régime d'assurance collective. À cela s'ajoutent les dépenses spéciales, les frais habituels chargés par notre fonds d'administration et le déficit d'opérations.

Mais la dépense la plus notable a trait à nos primes d'assurance où nous avons dû encaisser une hausse de 23 % cette année à laquelle s'ajoute les 22 % de l'an dernier. En fait depuis 1999, nos primes sont passées de 196 302 \$ à 295 557 \$ (près de 100 000 \$ ou 50 % d'augmentation en deux ans). La contribution des membres à l'assurance s'élevant à 268 923 \$ seulement, notre régime a donc dû absorber un déficit de 26 633 \$, d'où la décision prise en juin dernier d'augmenter les contributions des membres de 2 % à 2,5 %. De plus, ce déficit explique, en partie, que nous ayons dû toucher au capital de la Caisse de Sécurité.

Le solde de la Caisse est désormais de 1 047 498 \$, une perte de capital de 35 960 \$ par rapport à l'an dernier et un rendement négatif de 3,3 %.

## Le fonds d'immobilisation

Quant au fonds d'immobilisation, sa valeur a légèrement fléchi cette année (192 182 \$), suite à l'amortissement de certains biens, mais il s'agit d'une valeur au livre et non d'une valeur marchande.



## Prévisions budgétaires 2001-2002 et Recommandations

Pour 2001-2002, le Conseil prévoit une légère augmentation de nos revenus consécutive aux augmentations tarifaires négociées dans les différentes ententes collectives et à l'augmentation des cotisations des non-membres qui sont passées de 4,5 à 5 %. Quant aux dépenses, elles devraient subir une augmentation de l'ordre de 5 %. Le Conseil cherchera également à accroître les revenus de la SARTEC et envisage de recourir de nouveau aux subventions.

L'Assemblée générale a approuvé le rapport de la trésorière, la reconduction des vérificateurs de la firme Pétrie et Raymond, ainsi que les prévisions budgétaires pour l'an prochain et a également accepté que le déficit éventuel et certaines dépenses spéciales soient assumées par la Caisse de Sécurité.

# La SARTEC et l'International Affiliation of Writers Guilds

Nous sommes tous familiers avec cette initiative de certaines entreprises de publicité et diffuseurs québécois. Il semble que le Québec soit aussi une société distincte dans ce domaine, tellement grande était la surprise des auteurs étrangers. Selon eux, jamais on ne tolérerait une telle incursion de la publicité dans leurs émissions. Ça viendra peut-être, malheureusement...

C'était ma première participation à l'IAWG, en remplacement de Suzanne Aubry qui, de l'avis de tous les représentants des associations, a accompli un boulot formidable au sein du regroupement au cours des années passées. J'y étais en compagnie de Yves Légaré, qui m'a guidé dans les méandres de l'organisation, en plus de me faire comprendre les rapports de force en présence.

L'Affiliation regroupe huit associations d'auteurs des pays majoritairement anglophones, dont le Canada. La SARTEC et la Writers Guild of Canada y participent depuis plusieurs années. Le mandat de ce regroupement ? S'assurer que les différents syndicats travaillent ensemble à l'amélioration de la situation des auteurs dans leurs pays respectifs.

Je dois avouer qu'au départ j'étais plutôt perplexe. Même si la solidarité syndicale est une chose épatante, je ne comprenais pas ce qui pouvait inciter des associations aussi disparates que la minuscule New Zealand Writers Guild, par exemple, et la Writers Guild of America West à discuter de différentes questions touchant

*Après ma présentation des activités de la SARTEC à la réunion de l'International Affiliation of Writers Guilds (IAWG) à New York\*, en octobre dernier, les représentants des associations d'auteurs des pays anglophones n'avaient qu'une question à la bouche.*

**LES BANDEAUX PUBLICITAIRES ?  
SUR DES ÉMISSIONS DRAMATIQUES ?  
ARE YOU SERIOUS ?**

leur activité syndicale et ce, de façon régulière.

J'ai vite compris que les petites et les grandes associations ne peuvent évoluer en marge les unes des autres. Il est évident que les Australiens et les Irlandais, par exemple, bénéficient de l'aide de la IAWG, financée en majorité par les deux richissimes associations américaines. Cette aide leur permet d'améliorer leurs

infrastructures, de publier un magazine ou d'engager du personnel.

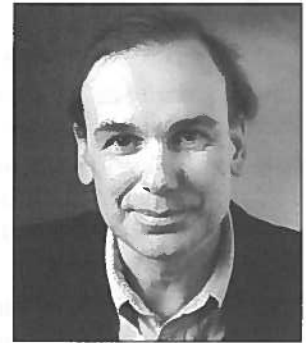
Les Américains, par contre, y trouvent aussi leur compte. Grâce à l'IAWG, on s'assure qu'en cas de grève les producteurs ne se tourneront pas vers des auteurs australiens ou canadiens...

À Auckland, l'an dernier, les membres de l'Affiliation ont réaffirmé leur solidarité durant les négociations avec les studios américains.

En d'autres termes, tout le monde y gagne, petits et grands.

\* Le congrès de l'Affiliation se déroule une fois l'an dans un pays d'un des membres affiliés, en alternance. L'IAWG regroupe plus de 40 000 auteurs à travers le monde membres de sept syndicats d'auteurs de six pays différents.

*par Mario Bolduc*



**Mais la SARTEC là-dedans ?**

Notre position est unique du fait que nous sommes le seul syndicat francophone de l'Affiliation. Pour cette raison, et étant donné la faible importance de notre marché, je m'attendais naïvement à ce que nous soyons une sorte de « parent pauvre » parmi les autres. Mais je me trompais.

En écoutant la description des conditions de travail des auteurs de certains pays anglophones, j'ai été à même de constater à quel point notre situation est encourageante. Le cadre juridique québécois et canadien, notamment la *Loi sur le statut de l'artiste*, nous assure une véritable représentativité auprès de tous les auteurs de cinéma et de télévision, ce qui n'est pas le cas de la plupart des pays anglophones. Résultat : la SARTEC compte plus de membres que la Writers Guild of Great Britain !

Certains dossiers à l'étude (le statut de l'artiste ou les relations avec les sociétés de perception, par exemple) ont permis à la SARTEC de jouer un rôle important auprès des autres associations. D'autant plus que plusieurs aspects des conditions de travail sont communs à tous les auteurs, peu importe leur expression linguistique. Entre autres, les relations avec les producteurs et les réalisateurs, la question des mentions au générique, etc.

Bref, la SARTEC ne doit pas négliger cette ouverture au monde que représente la IAWG.

# Sortir de l'ombre ? Moi ?

par Francine Tougas



JE LE DIS TOUT NET : je ne suis pas sûre de vouloir sortir de l'ombre que me procure le téléroman, le film, ou la série que je suis en train d'écrire. Et ce n'est ni par humilité, ni timidité excessive, non plus que par refus de prendre en pleine lumière la place qui me revient. Non non non. La raison en est beaucoup plus terre à terre : c'est que, la plupart du temps, je ne suis pas sortable !

Entendons-nous...

Je sais, à mes heures, me vêtir, coiffer et maquiller suffisamment bien pour présenter aux yeux des gens une image à peu près acceptable. J'en veux pour preuve la photo qui « coiffe » ce billet, prise lors de la signature de l'entente SARTEC/APFTQ. Entre nous, j'aime bien cette photo : elle me montre crayon en main, l'air allumé, presque coquin, comme prête à déverser sur une feuille avide un torrent de mots tous plus brillants les uns que les autres. J'aime cette photo, oui, mais je l'avoue, elle est trompeuse, voire mensongère ! Car lorsque je travaille, lorsque que je m'acharne à faire déferler sur du papier ou sur un clavier d'ordinateur ces fleuves de dialogues et ces rivières de didascalies, lorsque j'écris, donc, ce qui représente à peu près les trois quarts de ma vie active, ce n'est pas à ça que je ressemble. Pas du tout.

Voilà à quoi je ressemble :

Le teint vert, les yeux pochés, les cheveux d'une propreté douteuse

noués en un innommable chignon, chaussée de vieux bas de laine et d'archaïques pantoufles, vêtue de plusieurs couches de vêtements disparates comme, par exemple : un long t-shirt faisant office de chemise de nuit, pardessus lequel s'est greffé en cours de matinée un vieux chandail en tricot acrylique, parfois lui-même additionné d'une veste sans manches tissée d'une laine imprécise, provenant d'un croisement probable entre un mouton polaire et un ver à soie lunaire, le reste de mon corps engoncé dans une es-

que je sorte ça sur la place publique ? Ah ? C'était pas ça la question ? C'était l'image du scénariste, de son métier ? C'était la juste reconnaissance de son apport aux œuvres cinématographiques ou télévisuelles ? Oh ! pardon...

Nouveau départ. Ce que j'ai à dire là-dessus ? Je suis POUR.

Bien sûr, il faut que, lorsque j'écris un film, le distributeur m'invite à la première et écrive sur son carton d'invitation que c'est moi qui ai fait le scénario. (C'est une évidence, mais pas pour tout le monde, semble-t-il.) Je veux que ce rude labeur qui est le mien soit reconnu comme tel et que tout un chacun arrête de se l'attribuer. (On ne nommera personne.) J'exige, pour tous ceux qui produisent, financent, subventionnent, décident, publicisent, analysent, critiquent et diffusent de la télévision et

*Ah ? C'était pas ça la question ?  
C'était l'image du scénariste,  
de son métier ? C'était la  
juste reconnaissance de  
son apport aux œuvres  
cinématographiques ou  
télévisuelles ? Oh ! pardon...*

pèce de poche en coton ouaté grisâtre, pouvant à peine porter le nom de pantalon... C'est à ça que je ressemble lorsque j'exerce ce métier de scénariste à qui il faudrait, paraît-il, faire prendre un peu de soleil... Et on voudrait

du cinéma, qu'il soit clair que sans mon travail, sans mon imagination, sans cet irrépressible besoin que j'ai de raconter à travers une histoire ce qui se passe chez moi, sans cette obligatoire quarantaine à laquelle je m'astreins

régulièrement, attifée en clocharde, il n'y aurait RIEN sur le petit ou le grand écran. Voilà.

Mais pour le reste... Que mesdames et messieurs les spectateurs ne saisissent pas exactement ce que veulent dire les mots auteur ou scénariste, qu'ils voient affichés juste avant leur série préférée ou le magnifique film qu'ils viennent de voir, ça ne me dérange pas.

Je me dis que nous sommes sans doute, les auteurs, victimes de notre don, de notre talent : celui de créer une vie et des personnages auxquels les gens s'attachent et s'identifient, les empêchant du coup de chercher plus loin, en arrière, d'où leur viennent ces « amis » dont ils suivent avec assiduité les aventures sur leur écran.

Mais je n'ai pas toujours été aussi cool...

À une certaine époque, j'enrageais littéralement de constater à quel point mon métier d'auteure était mal connu et mal compris. On me disait souvent que j'avais un travail « en or », on supposait que je travaillais « à mon rythme, mollo, la nuit sans doute, après avoir fumé un p'tit joint, au caprice de mon inspiration... » Il m'est arrivé, après avoir parlé de la série quotidienne *BiBi et Geneviève*, sur laquelle j'ai œuvré pendant quatre ans et 520 épisodes, de me faire demander par mon interlocutrice, le plus candidement du monde :

« À part de ça, qu'est-ce que tu fais de bon ? Fais-tu encore du théâtre ? »

Mais je ne m'enrage plus. Je m'amuse, même, à me remémorer certains souvenirs... comme la fois où, lors d'une entrevue pour *TV Hebdo*, toujours en rapport avec *BiBi*, le journaliste me chantait les louanges de la comédienne qui jouait *Geneviève*, qui avait « tellement le tour » avec *BiBi* qu'elle devait sûrement avoir des enfants et fait des études en pédagogie !

Même après lui avoir précisé que j'écrivais chaque mot que le personnage de *Geneviève* prononçait, le journaliste n'en démordait pas... Il voulait tout savoir sur la comédienne... et rien sur moi.

Ça me fait penser à *Janette Bertrand* qui disait, lors de l'atelier des auteurs du 17 novembre dernier, que les journalistes qu'elle rencontre pour parler de ses textes ne lui parlent ja-

*Si une auteure comme  
Janette ne peut pas intéresser  
les journalistes au métier  
qu'elle fait, quelle chance  
ai-je, moi ?*

mais d'écriture mais s'intéressent avec passion à... l'âge de son chum ! Si une auteure comme *Janette* ne peut pas intéresser les journalistes au métier qu'elle fait, quelle chance ai-je, moi ? Et pourquoi voudrais-je le faire ? J'ai passé assez de temps à me convaincre moi-même de la « validité » de mon métier, à me comparer aux travailleurs « ordinaires », voire même à compter mes heures... Je n'ai plus d'énergie à mettre là-dessus.

Alors, honnêtement, je me demande à quoi pourrait bien me servir cette « visibilité médiatique » dont on parlait à l'atelier.

...

sans blague... j'ai passé pas mal de temps à me poser cette question... Ça vaut bien un saut de paragraphe. Et,

la réponse n'est guère convaincue :

... Quand je serai sortie du cocon de mon actuel travail d'écriture et que je tournerai à nouveau les yeux vers l'extérieur en même temps que vers mon compte en banque, peut-être verrai-je un avantage à avoir promené quelque peu mon nom en pleine lumière. Peut-être... Mais pas sûr.

En attendant, laissez-moi retourner à ma douce ombre, à mes travaux d'Hercule méconnus et incompris, à mes guénilles réchauffantes, aux murmures indistincts qui sortent de ma bouche lorsque je teste une réplique, un mot, une émotion, éclairée par la seule lueur bleutée de mon écran. Si je travaille bien, je pourrai « fermer la shop » un peu plus tôt et aller chercher *Jérémy* à sa garderie. Il me tendra les bras, gargouillera un mot

qu'avec beaucoup de bonne volonté (ce dont je ne manque pas) j'interpréterai comme étant « grand-maman », répondra à mon charabia de grand-mère gaga par un baragouin d'un charme fou que je ferai mine de comprendre dans son intégralité. Et, bonheur suprême ! quand sa mère viendra le chercher chez moi, il pleurera en me quittant. Non, je ne suis pas sadique. Ses larmes sont le cadeau ultime, la preuve irréfutable qu'il me reconnaît et m'aime. Et bien franchement là... en ce moment, cette reconnaissance est presque la seule qui ait de la valeur pour moi.

# Les scénaristes en atelier

par Marc Roberge



Le Festival international nouveau cinéma nouveaux médias de Montréal présentait cette année deux ateliers portant sur le métier de scénariste. Ces rencontres comprenaient les deux volets suivants : la présentation de différents programmes de parrainage ; un forum de discussions entre des scénaristes agissant fréquemment à titre de conseiller à la scénarisation auprès de leurs pairs.

## Les programmes d'aide ou de formation

L'Association **Équinoxe** organise des ateliers d'écriture destinés à une dizaine de scénaristes préalablement sélectionnés qui désirent parfaire leur scénario de long métrage. Pendant une semaine, en France, Équinoxe offre à des auteurs venus du monde entier de rencontrer individuellement des professionnels de renommée internationale. Chaque scénariste sélectionné bénéficie durant l'atelier des conseils de dix à douze intervenants qui, au cours de leurs consultations, analysent les scripts, mettant en valeur leurs points forts, dévoilant leurs faiblesses.  
Personne contact : Noëlle Deschamps, cofondatrice et vice-présidente, [www.equinoxe@wanadoo.fr](mailto:www.equinoxe@wanadoo.fr)

Le **Sundance Institute** offre un laboratoire de scénarisation sous forme d'un atelier d'une durée de cinq jours, qui a lieu en janvier de chaque année. Ce programme permet aux scénaristes de travailler sur leurs scénarios de long métrage en collaboration étroite avec des scénaristes établis. Le laboratoire de scénarisation est suivi du laboratoire de réalisation, en juin, qui prend la forme d'un atelier d'une durée de trois semaines. Les réalisateurs ont l'occasion de répéter, tourner en format vidéo et monter quelques scènes de leurs scénarios avec l'encadrement de réalisateurs, monteurs, directeurs photos et acteurs de renommée. Les projets soumis peuvent provenir de l'extérieur des États-Unis mais doivent obligatoirement être en anglais.

Personne contact : Susan Morris, directrice associée du programme de long métrage : [susan\\_morris@sundance.org](mailto:susan_morris@sundance.org) ;  
Site Internet : [www.sundance.org](http://www.sundance.org)

Le **Praxis Center for Screenwriters** de Vancouver lance deux fois l'an une compétition nationale pour trouver un petit nombre de scénarios à développer. Les projets gagnants sont jumelés avec un consultant qui travaille intensivement

avec l'auteur. Certains scénarios sont retenus quelques mois plus tard pour un programme de lecture publique et d'ateliers. Les projets soumis doivent être en anglais.

Personne contact : Patricia Gruben, directrice : [patricia\\_gruben@sfu.ca](mailto:patricia_gruben@sfu.ca) ;  
Site Internet : [www.praxisfilm.com](http://www.praxisfilm.com)

## Forum de discussions

Parallèlement aux présentations des programmes de formation, des scénaristes débattaient de l'espace entre la création solo et le travail d'équipe. Marcel Beaulieu, Louis Bélanger, Fernand Dansereau, André Turpin et Olivier Lorelle, tous scénaristes et conseillers en scénarisation, ont débattu des avantages et des contraintes reliés au parrainage. Ils ont notamment souligné l'importance de choisir un conseiller en scénarisation qui croit au projet et non uniquement une personne qui maîtrise la structure narrative. Marie Potvin du *Programme d'aide aux jeunes créateurs* de la SODEC, a souligné l'importance du programme de parrainage réalisé en collaboration avec la SARTEC. Ce programme vise à jumeler un scénariste chevronné à un jeune scénariste pour la rédaction d'un scénario.

## À surveiller en 2002 !

### 20 ans de rendez-vous avec le cinéma québécois !

Du 15 au 24 février prochain, se tiendra la 20<sup>e</sup> édition des Rendez-vous du cinéma québécois à la Cinémathèque québécoise et à l'ONF.

### Hot Docs 2002

Le festival documentaire *Hot Docs* présentera sa 9<sup>e</sup> édition du 26 avril au 5 mai 02 à Toronto.

# L'image qui vaut mille maux

par Carmel Dumas



Chaque année, avant notre grande assemblée générale, on se retrouve un beau samedi matin à l'hôtel Delta devant des panélistes qui ont consenti bon gré mal gré à nous parler de nous. Cette année, il s'est produit un phénomène sans précédent : c'est surtout nous qui leur avons parlé de nous, et ils sont repartis en disant qu'ils seraient dorénavant plus sensibles à nos réalités professionnelles. Pincez-vous si vous en avez envie !

L'atelier, rappelons-le, explorait l'image médiatique de l'auteur. Annie, notre présidente, nous a mis d'entrée de jeu en garde contre la séance de défoulement collectif, mais elle nous a aussi glissé une petite vérité parfois bonne à redire : « Prends ton crédit, parce que si tu ne le prends pas, quelqu'un d'autre va le prendre à ta place ».

L'animatrice Catherine Perrin nous donna d'emblée l'absolution pour notre péché mignon de nombrilisme : « Je connais vos noms, mais je ne peux pas faire le lien avec vos figures ».

**Ah ! le sort des « travailleurs de l'ombre ».**

Suzanne Gauthier, du *Journal de Montréal*, nous a demandé si « un auteur qui cherche les feux de la rampe n'aurait pas été plus heureux en devenant chanteur ? » Madame Gauthier consacre cependant un nombre imposant de textes à nos auteurs vedettes pour la bonne et simple raison

que le public québécois mange de la télévision et en redemande, se gavant du moindre détail. C'est ce qui mérite aux « créateurs de l'ombre » d'être plus médiatisés au Québec que n'importe où ailleurs dans le monde, nous expliquait-elle. Après nous avoir reproché de nous plaindre la bouche pleine, elle a décliné notre invitation à luncher, nous faisant tout de même prendre bonne note de l'importance de faire circuler notre biographie avec nos œuvres.

*« Prends ton crédit, parce que si tu ne le prends pas, quelqu'un d'autre va le prendre à ta place. »*

Annie Piérard

place publique à chaque fois qu'entre en branle la mise en marché d'une œuvre. Reste qu'il y a des noms plus « vendeurs » que d'autres, un fait bien illustré par le phénomène Harry Potter. Qui a écrit le scénario du film, nous demande madame Papineau-Couture ? Qui l'a réalisé ? Il y a un fait indéniable dans la réalité de la couverture médiatique de tout événement : les scribes et les reporters en général sont naturellement plus inspirés par « les gens charismatiques qui ouvrent, qui défoncent les portes ». Pas beaucoup d'auteurs éligibles, semble-t-il : « Vous avez choisi un métier qui est un métier

Ce en quoi la relationniste Danièle Papineau-Couture est d'accord, puisque c'est avec de bons arguments et des informations précises qu'elle peut tenter de donner aux auteurs la juste part du gâteau médiatique servi sur la

solitaire, un métier de l'ombre », nous répète cette panéliste. « En télévision, il y a beaucoup de problèmes en ce moment. On pourrait se retrouver devant un groupe de réalisateurs qui trouveraient eux aussi qu'on parle pas beaucoup d'eux. Dans le cas du cinéma, il y a un gros travail à faire au niveau de tous les intervenants. »

**Mais qui est qui ? nom de dieu !**

N'oublions pas le cinéma, le terrain privilégié de la journaliste du *Devoir* Odile Tremblay, du distributeur Armand Lafond et du conservateur de la Cinémathèque québécoise Pierre Véronneau. Leurs commentaires ont aidé à élargir le débat, d'autant plus que plusieurs auteurs présents dans la salle écrivent autant pour le grand que pour le petit écran.

Odile Tremblay déplore « cette espèce de folie qui fait que des gens se sentent obligés de s'improviser scénaristes pour être bien vus », les réalisateurs ayant souvent l'impression « qu'ils ne sont pas cinéastes s'ils ne sont pas auteurs ». Chez Armand Lafond, c'est justement ce qui fait que les auteurs sont traités en roi – il est distributeur de films d'auteurs et s'implique souvent dans une production sur lecture du scénario. Dommage pour les auteurs québécois que les œuvres distribuées chez Remstar viennent surtout de France.

Si les journalistes spécialisés donnent plus de place médiatique aux réalisateurs, « c'est qu'au bout du compte, explique madame Tremblay, on a tendance à parler de la personne qui a tout orchestré ».

## L'image qui vaut mille maux (suite)

Et malheureusement, à ses yeux, à force d'entendre les gens de la SODEC ou les producteurs et les diffuseurs parler des nombreuses réécritures dont font l'objet les scénarios, « on a l'impression que le scénario est tellement charcuté, qu'il est passé par tellement de mains, qu'on a peine à savoir qui l'a écrit. On doute ». Joanne Arseneau et Janette Bertrand, entre autres, ont mis les points sur les « i », Joanne expliquant aux représentants des médias que « les gens avec lesquels on travaille savent la minutie que l'on met pour que nos sujets soient vibrants. Il y a des contraintes, oui, mais il faut que le scénario soit respecté ». Pour l'auteure de *Tag*, le combat en est un de tous les instants, « parce qu'on sait jamais d'où ça nous arrive. On peut avoir un réalisateur qui nous respecte et être tassé par le producteur. Il n'y a pas d'automatisme du côté des auteurs ». Ce qui amène Danièle Papineau-Couture à nous recommander la vigilance à toutes les étapes, à tous les niveaux.

Le message lancé haut et fort par Odile Tremblay n'est pas tombé dans les oreilles de sourds : « Si vous n'êtes pas respectés par votre propre réalisateur, difficile de s'attendre à la reconnaissance des autres. On ne vous entend pas sur la place publique. Faites quelque chose. Battez-vous. »

### Le rapport aux mots

La réflexion s'est approfondie encore avec l'apport de Pierre Véronneau, qui a décortiqué pour nous « la présence absente des scénaristes ». Odile Tremblay venait de souligner qu'au Québec, « même en dehors des scénarios, on n'a pas une longue tradition littéraire. Le rapport aux mots est nébuleux ».

Ce que Pierre Véronneau nous a dit de plus stimulant, c'est que nous avons une responsabilité au-delà de l'immédiat, de nature plus réfléchie : « Je

m'inscris dans la durée. Je fais le plaider qu'il y a autre chose que cette image médiatique – une image plus en profondeur ».

Peu de scénaristes, semble-t-il, déposent leurs travaux à la Cinémathèque. Et pourtant, pour ceux qui s'intéressent à l'évolution d'une œuvre, l'évolution du scénario est la référence ultime. On constate que les scénarios publiés sous forme de livre ont peu de

*« Si vous n'êtes pas respectés par votre propre réalisateur, difficile de s'attendre à la reconnaissance des autres. On ne vous entend pas sur la place publique. Faites quelque chose. Battez-vous. »*

*Odile Tremblay*

cessus de création qu'en lisant les différentes versions... un des obstacles, c'est vous. Ce ne sont pas tous les auteurs qui sont préoccupés par la conservation de leurs scénarios. Certains d'entre vous ont une plume très littéraire. D'ailleurs plus les versions sont initiales, plus elles sont littéraires. »

Cette notion de conservation a fait surgir l'idée de publier un dictionnaire de scénaristes et poussera peut-être les auteurs, dans un premier temps, à déposer leur curriculum vitæ à la cinémathèque, en attendant de faire la donation de l'ensemble de leurs œuvres comme l'ont fait récemment Jacques Savoie et François Girard. Le dépôt de scénario peut s'avérer fort utile aussi en cas de plagiat, nous dit Èvelyne Saint-Pierre, qui a réussi il y a quelques années à démasquer l'imposture d'une réalisatrice française.

Danielle Aubry, pour sa part, nous a rappelé que c'est grâce à la conservation des textes qu'on a pu retracer les créations originales des débuts

de la radio et même de la télévision, car les bandes étaient soit perdues, soit inutilisables à cause d'incurie.

### Nommer notre pouvoir

Cet atelier nous a ramenés à l'essentiel. Nous a permis collectivement de comprendre qu'il ne sert à rien d'être médiatisé si c'est pour les mauvaises raisons. Michel D'Astous nous dit en riant qu'il peut mourir maintenant



Joanne Arseneau a mis les points sur les « i » : « Il y a des contraintes, oui, mais il faut que le scénario soit respecté. »

qu'on a publié dans *Échos-Vedettes* une photo le montrant à sa table de travail, mais sur un ton plus passionné, il se demande à quoi sert l'*exposition* médiatique quand on manque d'analyse de contenu, quand les reportages sont superficiels, quand les journalistes manquent de curiosité et de profession-

nalisme et s'accrochent à l'anecdotique ?

Dominique Drouin, en évoquant les nuits blanches durant lesquelles son grand-père Louis Morrisset, sa grand-mère Mia Riddez et leurs amis brassaient allègrement les idées, affirme qu'elle ne veut pas se demander si elle est Madonna. « On est des gens d'idées, de réflexion. On n'est pas là pour lancer la balle à Julie Snyder. »

Fernand Dansereau fait l'équation cruelle : l'image médiatique correspond exactement au pouvoir personnel ou collectif. Odile Tremblay acquiesce : « On va sentir la source de pouvoir, on va la chercher. » Ce pouvoir, de nombreuses voix se sont élevées pour dire qu'il faut l'imposer, le défendre, le faire respecter.

C'était notre grande réunion syndicale, ce samedi-là. Jean-Paul Le Bourhis salua la lutte menée et gagnée par l'équipe de Suzanne Aubry pour empêcher Radio-Canada d'effacer le crédit d'auteur pour le remplacer par celui de « scénariste » – un mot qui pour Janette Bertrand ne veut rien dire.

Suzanne Aubry, cette syndicaliste



Louise Pelletier

convaincue, a confessé avec beaucoup d'émotion qu'à chaque fois qu'elle voit le mot auteur au générique, elle est « HEUREUSE ». C'est dans ces petits bonheurs, gagnés au compte-gouttes, que se rencontrent finalement la vigilance individuelle et les batailles collectives. Ce samedi matin-là, les travailleurs de l'ombre ont échangé encore plus que je ne peux fidèlement le rapporter ici. Qu'importe – leur visibilité, vous la sentirez dans leurs œuvres. De plus en plus.



Pierre Véronneau, conservateur des collections afférentes au film de la Cinémathèque québécoise ; Catherine Perrin, animatrice de l'émission *Le Septième* ; Odile Tremblay, journaliste au journal *Le Devoir* ; Danièle Papineau-Couture, relationniste ; Suzanne Gauthier, journaliste au *Journal de Montréal* ; Armand Lafond, distributeur chez Remstar ; Annie Piérard, présidente de la SARTEC.

# Post-Input 2001

par Carmel Dumas



Si la télévision de qualité vous intéresse...

Lorsqu'on entre dans la tour de Radio-Canada avec une dure semaine dans le corps pour participer au weekend Post-Input, on peut facilement s'imaginer pourquoi la tour de Babel n'a pas tenu le coup à l'aube de l'humanité nouvelle, quand Noé et sa bande naviguaient sans support audiovisuel. À l'ère des internautes, les voyages sédentaires autour du monde sont légion, et au fil des diverses rencontres internationales qui sont devenues des rendez-vous à ne pas manquer dans les milieux de la création, on a appris à assimiler cette lecture particulière qui nous force à déchiffrer des sous-titres de style télégraphique tout en goûtant aux intonations et à la gestuelle de personnages qui évoluent à l'écran dans leur propre langue ou dialecte, vivant des situations où se confondent l'universalité des comportements humains et les disparités physiques et psychologiques qui colorent la planète.

À Post-Input, sur les chaises qui vous agressent les fesses, devant une multitude de petits écrans qui diffusent simultanément des sons sourds, l'effort de concentration semble décuplé, mais même s'il faut le faire à la dure, en sessions de quatre heures sans pause-café, mangeant debout au milieu de la place à l'heure du midi parce qu'on n'a pas prévu assez de tables pour asseoir tous les participants, l'événement reste exaltant. Il faut absolument fouiner du côté de Post-Input, si, comme le précise l'invitation tout à fait gratuite, « la télévision de qualité vous intéresse ».

## D'intenses remue-méninges

La formule est bien rodée. En mai dernier, c'est en Afrique du Sud que l'équipe locale a fait le choix de programmation et amassé les notes connexes pour nous offrir cette cuvée annuelle du meilleur d'Input. Tous passionnés, un brin provocateurs, bien informés tout en restant ouverts aux interprétations nouvelles des œuvres présentées, ces animateurs encadrent

*Post-Input :  
la palme d'or  
du remue-méninges.*

de véritables cours magistraux menés de fait de la salle, car la somme d'expérience que cumulent et partagent les participants est faramineuse.

Les meneurs de jeu sont presque tous radio-canadiens, Post-Input étant organisé par la Direction de la télévision régionale et des Affaires internationales de Radio-Canada. Pierre Bouillon est réalisateur à Québec, Marc Cotton à Vancouver, Yves Mathieu, Marc F. Gélinas et Lise Tremblay à Montréal, Paule Tremblay à Ottawa. Claudine Cyr est chef de production aux émissions dramatiques de Radio-Canada, Carol Faucher est conseillère à la programmation française de l'ONF,

Louise Gamache est auteure et scénariste d'émissions pour enfants et Claude Maher connaît toutes les facettes de la mise au monde d'émissions dramatiques dans les secteurs public et privé. Il faut bien l'avouer, lorsqu'à l'ouverture des débats les tandems d'animateurs tentent de nous convaincre les uns après les autres de l'importance d'assister à leur atelier plutôt qu'à un autre, on se surprend à renier des choix que l'on croyait pourtant bien arrêtés. C'est parce qu'au fond, toutes les émissions et tous les thèmes proposés sont intéressants – là où penche la balance, c'est dans la richesse des échanges qu'ils suscitent, car Post-Input remporte sans contredit la Palme d'or du remue-méninges. Rien de tel pour décrocher les vieilles formules dites gagnantes. Rien de tel pour mesurer dans le menu détail la portée d'une œuvre. On regarde. On discute. On regarde. On discute. On compare. Tout le monde a droit de parole et l'exerce. On engrange les idées, et dans le lot des observations qui déferlent, on sait sur le coup que certaines d'entre elles vont nous hanter longtemps, vont changer à jamais notre manière de pratiquer le métier. Post-Input, c'est une école.

## L'éthique et la l'audace

L'aventure comporte trop de diversités et de subtilités pour être ramassée en une ou deux grandes lignes. Avec le raffinement des techniques télévisuelles, il est certain que les questions d'équilibre entre l'éthique et l'audace devien-

ment plus pointues. L'histoire qui est racontée, par qui, comment et pourquoi, devient pour les créateurs un défi d'excellence de plus en plus important et pour le spectateur, une information de plus en plus essentielle pour bien évaluer une œuvre et éviter dans la mesure du possible de se faire manipuler.

De plus en plus de genres, de plus en plus de conventions existent dans les télévisions du monde. Post-Input nous rappelle que dans la confusion des genres, toute tour de Babel est vouée à l'effondrement. Dans la maîtrise et l'évolution des genres, par contre, on peut espérer un enrichissement de l'humanité.

Dans un premier atelier sur le thème de l'histoire et l'actualité *revisited*, le cinéaste Werner Volkmer et la scénariste Ariane Émond ont soulevé une question de conscience collective. À quoi sert-il d'exposer des crimes contre l'humanité quarante ans plus tard quand ceux qui les ont perpétrés peuvent en parler à visage découvert en toute impunité, sans que ça ne change quoi que ce soit ? L'œuvre qui réussit à démasquer et à faire mettre derrière les barreaux ne fut-ce que quelques mal-faisants n'est-elle pas plus efficace ? Qu'en pensez-vous ?

### Saviez-vous que...

Le 30 octobre dernier, le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) a publié son deuxième Rapport de surveillance de la politique sur la radiodiffusion (2001). Le communiqué souligne que cet outil de référence précieux pour tous ceux que la radiodiffusion canadienne intéresse montre que cette industrie canadienne est dynamique et prospère. Vous pouvez consulter le rapport intégral dans le site Web du CRTC à :

[www.crtc.gc.ca](http://www.crtc.gc.ca)

Si vous n'avez pas accès à Internet vous pouvez obtenir un exemplaire du rapport en téléphonant au bureau du CRTC : (514) 283-6607  
Document de référence : Rapport de surveillance de la politique sur la radiodiffusion 2001 [.htm] [.pdf] (Source CRTC)

## brèves brèves

### Entente TVA / SARTEC

Le projet de renouvellement de l'entente collective entre TVA et la SARTEC a été ratifié lors de notre assemblée générale annuelle. Rétroactive au 1<sup>er</sup> décembre 2001, la nouvelle entente est valide jusqu'au 30 novembre 2003 et prévoit simplement une augmentation de 2 % de la grille tarifaire le 1<sup>er</sup> décembre de chaque année. L'entente peut être consultée sur notre site [www.sartec.qc.ca](http://www.sartec.qc.ca)

### Le Forum documentaire de Toronto - Hot Docs

1<sup>er</sup> et 2 mai 2002

Date limite pour soumettre vos dossiers : 15 février 2002

infos : Michaëlle McLean,  
directrice du Forum documentaire  
ou Chantal Rousseau, coordinatrice  
téléphone : (416) 203-2155, poste 241  
télécopieur : (416) 203-0446  
[www.hotdocs.ca](http://www.hotdocs.ca)  
[crousseau@hotdocs.ca](mailto:crousseau@hotdocs.ca)

### 3w...

Vous pouvez désormais consulter les montants alloués en développement par Téléfilm Canada dans le cadre du programme du Fonds du long métrage à l'adresse suivante : [www.telefilm.gc.ca](http://www.telefilm.gc.ca).

### Saviez-vous que...

Le programme d'aide à l'écriture de scénarios du Fonds du long métrage de Téléfilm, dont le budget est de 2,3 M\$, a reçu un accueil très favorable. Certaines modifications sont en vigueur depuis le 15 octobre dernier et s'appliquent aux projets déposés le 5 novembre 2001 et le 14 janvier 2002. D'autres changements devraient être annoncés au début de l'année prochaine. Pour consulter les modifications apportées aux principes directeurs : [www.telefilm.gc.ca/fr/fin/fonds/modificationsaidescenario.htm](http://www.telefilm.gc.ca/fr/fin/fonds/modificationsaidescenario.htm) Si vous n'avez pas accès à Internet, contactez la coordonnatrice du programme : Brigitte Dupré au (514) 283-6363 ou au 1 800 567-0890 (Source : Expresso, Téléfilm Canada)

## brèves brèves

### Encarts publicitaires

L'insertion de *bandeaux publicitaires* à l'intérieur même des émissions pour annoncer un concours ou autre chose a de nouveau été dénoncée lors de l'assemblée générale. Les membres présents ont de nouveau demandé à ce que la SARTEC accorde priorité à l'éradication de ces bandeaux ainsi qu'au problème de la compression des génériques et s'allie à d'autres associations. Nous vous tiendrons au courant de l'évolution de ce dossier, mais, dans un premier temps, ***nous aimerions que les membres nous donnent un coup de main.***

### Éradication des incrustations publicitaires

En effet, nous avons déjà répertorié un certain nombre d'annonceurs (Oasis et Goodwrench l'an dernier, Clorets, cette année) dont des bandeaux apparaissent au cours des émissions, mais ***nous ne pouvons tout surveiller.*** Si vous voyez l'une de ces insertions publicitaires (ou vous rappelez en avoir vu ces deux dernières années) prière de nous le faire savoir par courriel à

[information@sartec.qc.ca](mailto:information@sartec.qc.ca)

ou par téléphone au  
**(514) 526-9196**

en nous donnant le nom de l'annonceur, l'émission concernée, la date et l'heure de diffusion et le diffuseur.

***Nous comptons sur votre vigilance.***

# Les rencontres du RIDM

par Paul Thinel

Du 12 au 18 novembre se tenait les Rencontres internationales du documentaire de Montréal. À cette occasion, nous avons demandé à Paul Thinel d'assister pour nous aux ateliers traitant du développement et du roman documentaire.

Voici son compte-rendu.

## Roman et documentaire

La quatrième édition des Rencontres internationales du documentaire de Montréal offrait une dizaine d'ateliers traitant de divers aspects du documentaire. Parmi ceux-ci, on retrouvait un atelier sur le roman documentaire. Roman et documentaire, deux mots à priori contradictoires qui, une fois conjugués influencent la façon d'écrire le documentaire. *Le Roman documentaire* affiche clairement un parti pris : celui de raconter.

Des extraits de quatre œuvres utilisant la mise en scène de la réalité dans le documentaire furent présentées. Les différents modes narratifs utilisés dans ces extraits servaient à démontrer les nombreuses possibilités offertes par l'utilisation de la fiction dans un esprit documentaire. Voici donc un très bref aperçu de cet atelier présenté par l'ONF et animé par Yves Bisailon, producteur.

À propos du métaphorique *Temps des Barbares*, Jean-Daniel Lafond, dit avoir recouru à ce procédé afin de mieux refléter une mémoire, la sienne. Il a donc opté pour la création d'un personnage quasi-alter ego. Ce dernier raconte sa vie, nous parle de façon allégorique des horreurs qui ont été commises lors du siècle dernier, le sujet du film. En teintant de théâtralité cette mise en scène, l'auteur pouvait ainsi contrôler son point de vue personnel, atténuer le tragique et le rendre acceptable pour le spectateur.

Pour ce qui est de *Lettres à mon père* de Michel Langlois, l'emphase sur le texte à la première personne nous amène graduellement, et en peu de temps, à nous identifier au personnage. Ici, l'auteur utilise judicieusement de nombreuses archives photos personnelles qu'il entrecoupe de mises en scène épurées. Ces brèves scènes ponctuées de tendresse et/ou de sensualité offrent bien sûr un contraste formel avec les archives. Mais elles illustrent avant tout le nœud du texte. Avec ses lettres initialement écrites pour un tout autre usage, Michel Langlois réussit ici à adapter les images à son texte.

*Westray* de Paul Cowan raconte l'histoire de trois veuves et trois survivants de l'explosion d'une mine. Puisque les images directes et périphériques de cette tragédie sont inexistantes, l'auteur utilise des reconstitutions. De facture réaliste tout en ayant une mise en scène perceptible, elles servent à dynamiser l'inévitable de la tragédie.

Autre approche, peut-être plus faussement conventionnelle, est celle prise par Vadim Jendreyko avec *Bashkim*. On a certes l'impression de suivre en direct un boxeur fraîchement sorti de prison. Pourtant, comme l'a démontré Jean Perret, directeur de *Visions du Réel*, certaines scènes sont écrites et subtilement découpées, tout comme pour une fiction.

Ces exemples permettent de conclure qu'il y a une multitude de modes narratifs qui peuvent servir le récit et plus encore.

## Le développement documentaire

Le développement documentaire était un atelier présenté par le programme d'aide aux jeunes créateurs de la SODEC. Il s'adressait donc aux 18-35 ans.

Beaucoup de participants se demandaient ce qu'il fallait faire pour qu'un projet soit accepté par cette institution. L'animatrice, Marie Potvin, ainsi que les invités, Laurent Gagliardi et Colette Loumède, tous chargés de projet à la SODEC, ont tôt fait de remettre certaines pendules à l'heure. Cet atelier ne donnerait pas de recette de présentation de projet puisqu'il n'y en a aucune. Ils parleront plutôt du processus qui mène à l'écriture d'une proposition (scénario de documentaire) qui mènera éventuellement au film.

Contrairement au reportage qui traite des informations ou d'un dossier, le documentaire se doit d'être avant tout un outil de réflexion. Il doit susciter un changement émotif ou intellectuel chez le spectateur, sinon le documentaire n'atteint pas sa raison d'être. Comment écrire une proposition solide ? Six grandes étapes sont incontournables afin d'avoir ce *point de vue* à défendre, ce regard inédit sur la vie, le monde et le sujet que l'on a en tête.

- 1 Faire une étude du projet. Elle précède le travail de la recherche.
- 2 Un rapport de recherche est nécessaire pour *convaincre* de la faisabilité du projet.
- 3 Le rapport de recherche conduit ensuite à l'écriture d'un texte exposant la problématique, le cœur du sujet, son nœud. Souvent une première proposition contient trop de pistes... D'où l'importance d'avoir choisi, réfléchi au « nœud » du sujet. Il faut à cette étape se différencier du reportage.
- 4 Une description des principaux personnages. Ils peuvent être aussi un lieu, un événement, une pensée. Ces personnages doivent être emblématiques de la problématique et l'incarner.
- 5 Selon le projet : Une proposition cinématographique ou des blocs indiquant les principales mises en situation ou les principaux enjeux évoqués dans la problématique. La proposition peut être élaborée ou toute simple.
- 6 Un traitement cinématographique pour indiquer le style de documentaire envisagé.

L'articulation de toutes ces étapes a suscité plusieurs questions et soucis chez les participants. Brûler ou pas ses personnages lors de la recherche, la rigueur, l'audace, la forme et l'originalité de la proposition écrite, l'utilisation de documents visuels dans la proposition étaient au cœur des préoccupations.

En plus des nombreux trucs et judicieux conseils pour bien travailler dans ces six étapes (en apparence théoriques), les invités ont aussi abordé la notion d'implication morale et artistique de l'auteur dans son projet.

Cet atelier assez convivial et qui laissait beaucoup la parole à ses participants, aura certainement déclenché quelques étincelles pour des projets à venir. Il est à souhaiter qu'il revienne l'année prochaine et s'étale sur une journée entière.

## Bourses et subventions...

### Place à la créativité !

#### TÉLÉFILM

Programme d'aide à l'écriture de scénarios

Projets de long métrage de fiction

Date limite : 14 janvier 2002

Deux nouvelles clientèles peuvent maintenant faire une demande de financement dans le cadre de ce programme :

- les scénaristes et les scénaristes-réalisateurs qui ont à leur actif deux courts métrages de fiction professionnels produits au cours des cinq dernières années et totalisant au moins 20 minutes. Une de ces œuvres doit avoir été sélectionnée dans un des festivals ou événements reconnus (voir la liste sur le site de Téléfilm) ;
- les scénaristes et les scénaristes-réalisateurs qui ont des crédits d'écriture pour au moins un documentaire d'opinion de 60 minutes ou plus (une heure de télévision), ayant été produit.

Infos : Brigitte Dupré

téléphone : (514) 283-6363

ou 1 (800) 567-0890

[www.telefilm.gc.ca/fr/fin/fonds/canada\\_fonds.htm](http://www.telefilm.gc.ca/fr/fin/fonds/canada_fonds.htm)

#### FONDATION DANIEL LANGLOIS

Date limite : 31 janvier 2002

- Subventions de recherche et de développement.
- Artistes œuvrant dans le domaine des arts et des nouvelles technologies, et scientifique travaillant en partenariat avec un ou des artistes, organismes artistiques sans but lucratif.

Infos : Angela Plohman

téléphone : (514) 987-7177

télécopieur : (514) 987-7492

[www.fondation-langlois.org](http://www.fondation-langlois.org)

[info@fondation-langlois.org](mailto:info@fondation-langlois.org)

#### CONSEIL DES ARTS

ET DES LETTRES DU QUÉBEC

Arts médiatiques

Bourse de déplacement

Date limite : en tout temps

Les artistes qui déposent une demande de bourse doivent avoir participé, à titre de concepteurs, de réalisateurs ou de scénaristes, à des productions indépendantes diffusées au Québec dans un contexte professionnel.

Infos : Francine Royer

(514) 864-1984 ou 1(800) 608-3350

[www.calq.gouv.qc.ca](http://www.calq.gouv.qc.ca)

#### SODEC

Programme d'aide à la scénarisation

Aide sélective aux scénaristes et aux scénaristes-réalisateurs

Date limite : en tout temps

Seuls le cachet du scénariste ainsi que les frais de recherche et de secrétariat sont admissibles. Cette forme d'aide est consentie sous forme d'investissement. Le montant maximal de l'investissement est de 10 000 \$, à l'exception du long métrage de fiction ou documentaire pour lequel ce montant accordé peut atteindre 15 000 \$.

Infos : SODEC

(514) 841-2 0 ou 1 (800) 363 0401

télécopieur : (514) 864-3949

[www.sodec.gouv.qc.ca/domaines/cinema/cine\\_scen/c\\_cinescen.htm](http://www.sodec.gouv.qc.ca/domaines/cinema/cine_scen/c_cinescen.htm)

#### CONSEIL DES ARTS DU CANADA

Bourse de voyage

Date limite : en tout temps

Infos : Johanne Desroches

Téléphone : 1 (800) 263-5588, # 4088

[joanne.desroches@conseildesarts.ca](mailto:joanne.desroches@conseildesarts.ca)

[www.conseildesarts.ca](http://www.conseildesarts.ca)

Artistes en arts médiatiques indépendants.

# L'Agent, la vie des auteurs

par *Évelyne St-Pierre*

*Cette année le thème de l'atelier nous a amené à lancer des invitations à plusieurs personnes du milieu qui n'étaient pas membres de la SARTEC. C'est dans cet esprit qu'Évelyne St-Pierre nous a proposé un article, et c'est à titre exceptionnel que nous acceptons de le publier, le contexte s'y prêtant.*

## I - MÉDIATISATION

**Vous avez dit « médiatisation » ?  
Comme c'est bizarre... !**

Le 17 novembre dernier, la SARTEC tenait son assemblée générale. Avant cette assemblée, comme le veut la tradition, la SARTEC organise toujours un atelier sur des thèmes qui intéressent son membership.

Cette année, elle a porté son choix sur « La médiatisation de l'auteur ». Un atelier extraordinaire où deux journalistes, une attachée de presse, un distributeur, un représentant de la cinémathèque québécoise sont venus nous parler de leur perception du scénariste en fonction de leur métier réciproque.

Bien timidement, j'ai pris la parole pour donner un bref avis de ma vision des choses. Je dis « timidement » car, je n'ai pas l'habitude de prendre la parole en public.

Bref, j'y suis allé de mon petit laïus et depuis, je crois bien que j'ai écrit cinq versions de tout ce que j'aurais aimé dire ce samedi, 17 novembre.

### **Il y en a tant et tant...**

Quant on me dit que les scénaristes ne sont pas « vendeurs » et que c'est à eux de prendre leur place, je deviens furax !

Comme si ce n'était pas cela que la SARTEC, les auteurs font depuis des années et des années. PRENDRE ET FAIRE RESPECTER « LEUR PLACE » ! Et moi, je les aide du mieux que je peux.

Juste pour vous donner une idée de ce que représentait le métier d'agent d'auteurs il y a 14 ans et un peu plus et

même encore aujourd'hui... Voici quelques anecdotes.

À ma première négociation, le producteur m'a regardée et a dit : « La porte est là » en me pointant du doigt la porte en question.

**Une entrée en matière plutôt brutale !** Heureusement, grâce à la fidélité de mon client qui a dit au producteur en question : « Tu négocies avec elle ou tu m'oublies ! » J'ai pu retourner négocier dans un climat plus... plus... « civilisé » disons.

Une autre expérience à mes débuts de Don Quichotte des auteurs : Le producteur me regarde et me dit : « Toi, dans un an tu n'existeras plus. On en veut pas d'agent pour les auteurs dans le milieu. »

Pouvez-vous imaginer mon plaisir, 14 ans plus tard, d'être capable de lui dire : « NA, NA, NA. Je suis toujours là ! »

## II - ÉVIDENCE

**Vous avez dit évidence ?  
Comme c'est bizarre !**

En tant qu'agent, je peux vous dire que c'est épuisant à la longue d'essayer de les convaincre tous de « L'ÉVIDENCE ».

LES AUTEURS N'ONT PAS À PRENDRE LEUR PLACE. ILS ONT UNE PLACE QUE BEAUCOUP TROP DE GENS OCCULTENT... Sciemment ? Probable.

## III - LE QUIZZ DE L'AGENT

**Vous avez dit « quizz » ?  
Comme c'est bizarre !**

Maintenant, j'aimerais que l'on réponde aux questions suivantes :

1. Qu'est-ce qui suscite l'intérêt d'un producteur ?
2. Qu'est-ce qui suscite l'intérêt d'un diffuseur au financement du développement et de la production ?
3. Qu'est-ce qui suscite l'intérêt d'un distributeur au financement du développement et de la production ?
4. Qu'est-ce qui suscite l'intérêt de Téléfilm et la SODEC au financement du développement et de la production ?
5. Sur quoi se base-t-on en premier lieu pour obtenir l'aide financière du Fonds canadien de télévision ?
6. Sur qui reposent toutes ces étapes ?

Bizarre, n'est-ce-pas que tout cela repose sur un créateur « pas vendeur » ? !

## IV - GENRE

**Vous avez dit genre ?  
Comme c'est bizarre !**

J'aimerais parler de ce sujet, car les préjugés sont tenaces dans ce domaine.

Hon ! Vous écrivez pour la Tivi ? Ouach ! C'est un art mineur ! L'ART avec un grand A n'existe qu'au cinéma...

Encore une petite anecdote : Il y a quelques années, un consortium de producteurs a mis sur pied une collection de « téléfilms ». On désire ainsi encourager la relève et faire connaître de nouveaux talents. Dans le milieu, on jubile ! Et, moi aussi, car quelques uns de mes clients signeront le scénario de certains téléfilms de la collection.

Toute heureuse, j'appelle le dynamique journal VOIR pour les convaincre de faire des entrevues avec mes clients et les réalisateurs, car pour moi c'est une première expérience télévisuelle extraordinaire pour tous.

Le responsable de la chronique cinéma me répond d'un ton frôlant le dé-

# QUIZZ: LE CHAINON FAIBLE

LA QUESTION EST FACILE:  
QUI EST LA VÉRITABLE ÉRICA ALEXANDRE ?



C. IZARD

M. CHAREST

R. WEINBERG

C. DAVIN

P. HILLE

PLUMMER  
ANDREWS

H. CHAREST

C. ROBINSON

goût : « Madame, nous n'écrivons aucun article sur les œuvres télévisuelles et encore moins sur les scénaristes de ce milieu. » Clang ! La ligne est coupée...

Ben, faut croire que l'on a un peu évolué chez VOIR. Comme c'est bizarre, aujourd'hui ils ont une chronique TiVi...

D'accord, j'admets qu'aujourd'hui on consacre des articles aux œuvres télévisuelles, mais, il faut être constamment vigilant pour s'assurer que le nom du scénariste soit mentionné.

Autre aspect du « GENRE ». Vous écrivez pour la jeunesse, les enfants, la famille ? Hon ! Ça c'est le genre plus mineur que mineur !

Avez-vous lu beaucoup d'articles sur les émissions pour enfant ?

Les films pour enfant et la famille ont-ils déjà fait la page couverture de nos journaux, nos magazines ? Je parle de nos productions bien entendu, pas d'Harry Potter !

Autre anecdote : Un jour j'appelle un magazine QUÉBÉCOIS spécialisé en cinéma et demande s'il serait possible d'avoir une image du SEUL FILM QUÉBÉCOIS qui

sortira en salles ce mois-là sur leur page couverture.

Réponse : « Nous avons une politique de ne jamais faire de *front page* avec des films pour enfant. »

Bizarre !

Vous envoyez le CV d'un auteur à un producteur et il vous dit : « Ben, il n'a écrit que pour des émissions pour enfant et notre projet n'est pas pour les enfants. »

Je ne peux résister à l'envie de vous communiquer un exemple de ce qui me vient à l'esprit dans ce genre de situation : « IMBÉCILE, ET ÇA PRÉTEND ENCOURAGER LA RELÈVE ! »

Soyez sans crainte, je sais (parfois) garder mon calme et je réponds à ce « brillant » producteur : « Bien sûr qu'il a écrit des émissions pour enfant, mais ne trouvez-vous pas qu'il écrit bien et qu'il pourrait tenter sa chance dans cette série et... »

Avant, on disait que les émissions pour enfants étaient la pépinière des auteurs. On y faisait ses preuves et, si l'on voulait changer de « GENRE », on avait une carte d'entrée respectée par le milieu.

Si on décidait de poursuivre dans ce « GENRE », on était tout aussi respecté. Aujourd'hui, ce « GENRE » est quasiment méprisé. On vous a placé dans cette catégorie et bien... bonne chance pour en changer.

Je connais une femme qui est directrice d'un festival international de films pour la famille et c'est pitoyable de constater la difficulté qu'elle a pour obtenir un minimum d'attention des médias. C'est tout juste si elle réussit à avoir quelques journalistes à l'ouverture du festival.

Pourtant on peut devenir multimillionnaire avec des émissions pour enfant. Pensez à cette talentueuse Érica Alexandre... Bizarre !

V - À SUIVRE...

Vous avez dit : « À suivre... »

Comme c'est triste !

Sérieusement, je dois m'arrêter, car un seul Info-SARTEC ne pourrait pas contenir tout ce que je pourrais vous raconter. Ne soyez pas tristes, je reviendrai avec bien d'autres anecdotes.

# DROIT D'AUTEUR / MULTIMÉDIA-INTERNET / COPYRIGHT

*Dans l'info SARTEC de septembre nous vous avons fait part des grandes lignes du mémoire que nous avons déposé au gouvernement canadien, suite à l'annonce d'un processus de consultation et de réforme sur le droit d'auteur. Cette fois, nous vous présentons la résolution adoptée par le DAMIC, dont la SARTEC est membre, sur les positions générales qui le guideront dans les prochaines étapes du processus de révision de la Loi sur le droit d'auteur.*

*La résolution a été déposée le 19 octobre dernier à la Direction de la politique de la propriété intellectuelle d'Industrie Canada et à la Direction générale de la politique du droit d'auteur de Patrimoine canadien.*

## Qui est DAMIC ?

DAMIC (Droit d'auteur / Multimédia-Internet / Copyright), est un organisme voué à la promotion des droits des créateurs sur les inforoutes. DAMIC regroupe les membres suivants :

Association québécoise des auteurs dramatiques (AQAD)

Conseil des métiers d'art du Québec (CMA)

Regroupement des artistes en arts visuels (RAAV)

Société des auteurs de radio, télévision et cinéma (SARTEC)

Société du droit de reproduction des auteurs, compositeurs et éditeurs au Canada (SODRAC)

Société professionnelle des auteurs et des compositeurs du Québec (SPACQ)

Société québécoise de gestion collective des droits de reproduction (COPIBEC)

Union des artistes (UDA)

Union des écrivaines et écrivains québécois (UNEQ)

## Des positions communes

Les membres du DAMIC ont tous soumis récemment, sur une base individuelle, des commentaires relatifs aux questions de droit d'auteur à l'ère numérique. Bien que ces divers commentaires revêtent des traits particuliers qui reflètent les mandats spécifiques de ces organisations, il s'en dégage néanmoins quatre lignes de force communes.

- 1 Un rejet du processus de révision à la pièce de la *Loi sur le droit d'auteur* mis de l'avant par Industrie Canada et Patrimoine canadien, ministères coresponsables de l'application de cette loi.
- 2 Une demande, au gouvernement canadien, d'incorporation rapide dans sa législation nationale des dispositions du *Traité de l'OMPI sur le droit d'auteur* (WCT) et du *Traité de l'OMPI sur les interprétations et exécutions et les phonogrammes* (WPPT), traités qu'il a signés en 1996.
- 3 La nécessité d'obtenir du gouvernement canadien la garantie que les fournisseurs de services Internet (FSI) et les opérateurs de sites Web continueront à être tenus responsables de toute mise en ligne non autorisée d'œuvres protégées par le droit d'auteur.
- 4 La réclamation d'une protection juridique adéquate pour les mesures de protection instaurées par les ayants droit ou leurs mandataires pour empêcher des utilisations non autorisées de leurs œuvres.

## Des exemptions inquiétantes

Le DAMIC a pris connaissance de plusieurs des mémoires et commentaires qui ont été soumis par divers utilisateurs d'œuvres protégées par le droit d'auteur et rendus publics sur les sites Web des deux ministères. Il y a vu confirmées les craintes qu'il entretenait vis-à-vis du processus de révision en cours, en particulier en ce qui a trait au désir de certains utilisateurs de voir élargies les exemptions dont ils jouissent déjà en matière de paiement de redevances et au souhait des FSI – dénomination que l'on se garde bien par ailleurs de définir précisément – de renvoyer aux ayants droit la responsabilité de policer le *world wide web* (www).

Industrie Canada et Patrimoine canadien n'ont pas encore fait connaître leurs positions respectives sur les diverses recommandations qui leur ont été soumises. Il n'apparaît donc pas pertinent pour le moment au DAMIC d'entreprendre une critique systématique des positions exprimées par divers utilisateurs. *Il lui semble toutefois important d'informer les ministères responsables de l'application de la Loi sur le droit d'auteur des positions générales qui le guideront dans les prochaines étapes du processus de révision de la Loi.*

## NOUS, organisations membres du DAMIC,

- DÉNONÇONS** le choix des priorités et la fragmentation du processus de réforme du droit d'auteur initié par le gouvernement du Canada ;
- DÉNONÇONS** un gouvernement qui s'interroge sur la pertinence d'incorporer dans sa législation nationale des traités qu'il a cependant ratifiés au niveau international ;
- DÉNONÇONS** ceux qui affirment que le droit d'auteur est un obstacle à la libre circulation de l'information et une limitation au droit à l'éducation ;
- DÉNONÇONS** ceux qui font rimer l'accessibilité aux œuvres avec leur gratuité ;
- DÉNONÇONS** l'attitude de Patrimoine canadien qui semble dénué de toute sensibilité à l'égard des créateurs et qui affirme que « *payment for information constrains access and limits the applicability of free learning material* » ;
- DÉNONÇONS** ceux qui brandissent le spectre de l'urgence afin de contourner le processus démocratique de la négociation entre les créateurs, les sociétés de gestion qui les représentent et les usagers ;
- DÉNONÇONS** ceux qui réclament des exceptions toujours plus nombreuses afin d'éroder le pouvoir de l'auteur de décider des modalités d'utilisation de ses œuvres ;
- RÉAFFIRMONS** que l'auteur est le premier titulaire du droit d'auteur ;
- RÉAFFIRMONS** que tout créateur désire que ses œuvres soient diffusées le plus largement possible et reconnues dans le respect de ses droits ;
- RÉAFFIRMONS** que respecter le droit d'auteur, c'est respecter la créativité ;
- RÉAFFIRMONS** que respecter le droit d'auteur est le meilleur moyen de s'assurer de l'existence d'une culture canadienne forte et vivante ;
- RÉAFFIRMONS** que la législation actuelle est adéquate et ne nécessite aucun aménagement majeur pour l'adapter au nouvel environnement numérique ;
- et, par conséquent,
- RÉCLAMONS** que le gouvernement du Canada réaffirme sa volonté de respecter et de faire respecter le droit d'auteur au pays ;
- RÉCLAMONS** que le gouvernement du Canada adopte comme objectif premier de la présente réforme une protection adéquate du droit d'auteur ;
- RÉCLAMONS** que le gouvernement du Canada élimine les exceptions au droit d'auteur qui empêchent les créateurs de bénéficier équitablement de l'exploitation économique de leurs œuvres et que le gouvernement donne aux créateurs les moyens techniques et autres de se protéger contre l'utilisation numérique non autorisée de leurs œuvres ;
- RÉCLAMONS** que le gouvernement du Canada s'assure que tout utilisateur ou personne morale ou physique qui facilite l'utilisation d'œuvres protégées assume des responsabilités légales dans la protection du droit d'auteur ;
- RÉCLAMONS** que le gouvernement du Canada incorpore rapidement dans sa législation les dispositions du *Traité de l'OMPI sur le droit d'auteur* (WCT) et du *Traité de l'OMPI sur les interprétations et exécutions et les phonogrammes* (WPPT).

Droit d'auteur  
**MULTIMÉDIA INTERNET**  
Copyright  
**DAMIC**©

# AVEC QUI SIGNER UN CONTRAT SARTEC ?

Les auteurs doivent signer des contrats sous juridiction SARTEC avec nombre de producteurs privés ou publics. Voici une liste à jour des producteurs couverts par une entente SARTEC.

## Les producteurs publics et les producteurs liés à un diffuseur

Ces producteurs sont signataires d'ententes collectives distinctes avec la SARTEC.

Radio-Canada  
Télé-Québec  
Groupe TVA inc. (JPL et JPL II)  
Office national du film  
Productions Carrefour inc.

## Les producteurs indépendants

Deux ententes collectives sont en vigueur entre la SARTEC et l'Association des producteurs de films et de télévision du Québec (APFTQ) : l'une en télévision, l'autre en cinéma. Les producteurs indépendants se répartissent en trois catégories.

## Les producteurs membres de l'APFTQ

Toute filiale détenue à 100 % des actions votantes du capital-action par une entité corporative qui est membre régulier ou membre stagiaire de l'APFTQ est automatiquement considérée membre de l'APFTQ aux fins de l'application des ententes collectives signées par l'APFTQ. Ces producteurs sont couverts par les ententes collectives en télévision et en cinéma.

## Les producteurs ex-membres de l'APFTQ

En vertu de la *Loi sur le statut de l'artiste*, les producteurs qui étaient membres de l'APFTQ lors de la signature d'une entente collective y demeurent assujettis même s'ils ont quitté les rangs de cette association. En télévision, les producteurs qui étaient membres de l'APFTQ en mars 2001 sont donc encore concernés par l'entente collective. En cinéma, les producteurs, membres de l'APFTQ en juillet 1999 sont liés, même s'ils quittent l'APFTQ par la suite.

Mais quelle que soit la situation de votre producteur, particulièrement s'il n'est pas couvert par une entente collective, n'hésitez pas à appeler la SARTEC avant d'apposer votre signature au bas d'un contrat.

<p><b>Producteurs de l'APFTQ</b></p> <p>3875881 CANADA INC. A. GELBART QUÉBEC INC. ACPAV AETIOS PRODUCTIONS INC. AL DENTE (LES PRODUCTIONS) AMÉRIMAGE -SPECTRA ARICO FILM COMMUNICATION ARTS ET IMAGES PRODUCTIONS INC. AVANTI CINÉ-VIDÉO AZINAMÉ INTERNATIONAL INC. BALIVERNA FILMS INC. BBR INC. (PRODUCTIONS) (Équipe Spectra) BLOOM FILMS 1998 INC. CHARIOT COMMUNICATIONS INC. CHASSE GALERIE (LES PRODUCTIONS) CHRISTAL FILMS PRODUCTIONS INC. CINAR (CORPORATION) CINÉ-GROUPE J.P. INC. CINÉLANDE INC. CINÉMAGINAIRE INC. CINÉPIX INC. (FILMS) CINÉQUA NON FILMS CINÉVENT INC. CINÉVIDÉO INC. CIRRUS COMMUNICATIONS CITÉ-AMÉRIQUE COMMUNICATIONS CLAUDE HÉROUX PLUS DDI TÉLÉVISION INC. ECP INC (Entreprises de création Panacom) EGM LTÉE (LES PRODUCTIONS) ÉRÉZI (PRODUCTIONS) EURÉKA! PRODUCTIONS INC. FABRIQUE D'IMAGES LTÉE (La)</p>	<p>FÊTE INC. (LES PRODUCTIONS LA) FILMS DE L'ISLE INC. GALAFILM INC (LES PRODUCTIONS) GO FILMS GRAND NORD QUÉBEC INC (PRODUCTIONS) GROUPE FAIR PLAY INC. GUY CLOUTIER COMMUNICATIONS INC. ICOTOP INC. (GROUPE) IDÉACOM INTERNATIONAL IMPEX (LES PRODUCTIONS) INFORM-ACTION FILMS INC. J. BÉLIVEAU PRODUCTIONS INC. JET FILMS INC. KISSFILMS LÉA PASCAL INC. (PRODUCTIONS) LOCOMOTION INC. (GROUPE) LYLA FILMS MACUMBA INTERNATIONAL INC. MAG 2 (LES PRODUCTIONS) MATCH TV INC. MAX FILMS INC. MÉGAFUN INC. (LES PRODUCTIONS) MELENNY PRODUCTIONS MICHEL GAUTHIER PRODUCTIONS MIMI FERNAND PRÉSENTENT INC. MUSE ENTERTAINMENT ENTERPRISES NANOUK FILMS LTÉE NÉO FILMS INC. NOIR SUR BLANC LTÉE (LES PRODUCTIONS) NOVA MÉDIA INC. (PRODUCTIONS) OBJECTIF INTERNATIONAL INC. ORBI-XXI PRODUCTIONS INC. OSTAR (LES PRODUCTIONS) PARK EX INC. (PRODUCTIONS) PASCAL BLAIS (LES PRODUCTIONS)</p>	<p>PAT TÉLÉPRODUCTIONS PIXCOM INC. (PRODUCTIONS) POINT DE MIRE INC. (LES PRODUCTIONS) PRAM INTERNATIONAL INC. (PRODUCTIONS) PRISE XIII (PRODUCTIONS) PRODUCTIONS 10<sup>e</sup> AVENUE INC. PRODUCTIONS GLG MÉDIA (LES) PRODUCTIONS J INC. PUNCH INTERNATIONAL INC. ROCH BRUNETTE (PRODUCTIONS) ROGER HÉROUX (LES PRODUCTIONS) ROSE FILMS ROZON (Les Films) SAGITTAIRE INC (LE GROUPE) SCÉNO VISION SOCIÉTÉ NOUVELLE DE PRODUCTION INC. SOGESTALT 2001 INC. SOGESTALT INC. (LES PRODUCTIONS) SOVIMAGE INC. (LES PRODUCTIONS) SPHÈRE MÉDIA PLUS INC. S.W.A.T. FILMS SYNERCOM TÉLÉPRODUCTIONS INC. TÉLÉ-ACTION TÉLÉFICTION INC. TÉLÉMISSION INFORMATION INC. TÉLÉ-VISION INC. THALIE INC. (LES PRODUCTIONS) TOTALE FICTION INC. (PRODUCTIONS) TOUT ÉCRAN INC. TRANSFILM TRINÔME-INTER INC. UBERDO PRODUCTIONS VÉLOCITÉ INTERNATIONAL INC. VENDÔME TÉLÉVISION INC. VENT D'EST INC. (LES PRODUCTIONS)</p>	<p>VERSEAU INTERNATIONAL INC. VIC PELLETIER (LES PRODUCTIONS) VIDÉOFILMS LTÉE (LES PRODUCTIONS) VIRAGE (PRODUCTIONS) VISION 4 (LES FILMS) VIVAVISION VOODOO MÉDIA ARTS (1998) INC. ZÉRO INC. (LES PRODUCTIONS) ZONE 3 INC. ZULÙ FILMS INC.</p> <p><b>Ex-membres de l'APFTQ ententes cinéma et télévision</b></p> <p>ALIST PRODUCTIONS ASKA FILM PRODUCTIONS ARDGLASSON INC (LES PRODUCTIONS) BALZAC FILMS INC. BLACKWATCH PRODUCTIONS INC. BEHAVIOUR PRODUCTIONS CINÉ-GESTION CINÉQUEST FILMS (SLO) INC. ÉMERGENCE INTERNATIONAL FIGARO (FILMS) FILMLINE INTERNATIONAL INC. GALAFILM INC. (LES PRODUCTIONS) KAOMAX (COMMUNICATIONS) KINGBOROUGH GREENLIGHT PICTURES LUX FILMS POLY-PRODUCTIONS LTÉE PRODUCTIONS LGRL QUAI 32 (PRODUCTIONS) REGARD INC. (LES PRODUCTIONS DU) TELESCENE FILM GROUP INC. YUL FILMS INC.</p>
--	---	---	--